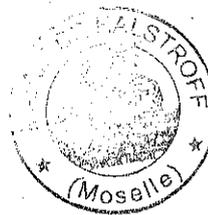


Département de la Moselle

HALSTROFF

CARTE COMMUNALE

"Document annexe à la délibération du 04 mars 2005"



Le Maire,

1

rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. DONNEES DE BASE	7
1.1. TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
1.1.1. Situation administrative	7
1.1.2. Situation géographique	7
1.1.3. Voies de communication	7
1.2. MILIEU HUMAIN	8
1.2.1. Historique	8
1.2.2. Démographie	8
Population totale	8
Evolution générale de la population	9
Ménages	9
Pyramides des âges	10
1.2.3. Activités	11
Taux d'activité	11
Caractéristique de la population active.....	12
Population ayant un emploi et un lieu de travail	12
Activités sur HALSTROFF	13
1.2.4. Village et habitat.....	13
Evolution des logements par type de résidence	13
Age des logements	13
Statistiques sur la construction neuve	14
Eléments de confort des résidences principales	14
Types de logements (résidences principales)	14
Nombre de pièces (résidences principales).....	15
Statut d'occupation (résidences principales)	15
Bâti et urbanisme	15
1.2.5. Services et équipements	22
Services	22
Equipements scolaires.....	22
Equipements sportifs et culturels.....	22
Transport en commun.....	22
Assainissement.....	22
Alimentation en eau potable	23
Protection incendie	23
Traitement des déchets	23
1.2.6. Patrimoine communal	23

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES	29
1.3.1. Topographie	29
1.3.2. Géologie	29
1.3.3. Eaux	32
Hydrologie : les eaux superficielles	32
Hydrogéologie : les eaux souterraines	32
1.4. MILIEUX NATURELS.....	35
1.4.1. Milieux biologiques	35
Flore.....	35
Faune.....	36
1.4.2. Sites d'intérêt écologique	36
1.4.3. Paysage.....	39
Unités paysagères	39
Analyses visuelles	39
1.5. UTILISATION DU SOL.....	42
1.5.1. Agriculture	42
1.5.2. Sylviculture	42
1.5.3. Richesses naturelles	43
2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	44
2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE	44
2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE	44
3. CONCLUSION	44

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1.	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	46
1.1	CONTRAINTES AGRICOLES.....	46
1.2	CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	47
1.3	CONTRAINTES LIEES AU CAPTAGE.....	47
2.	CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE	48
3.	ENJEUX COMMUNAUX.....	49
4.	DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	50

INTRODUCTION

Suivant l'**article R 124-2** (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Article L.121.1 (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

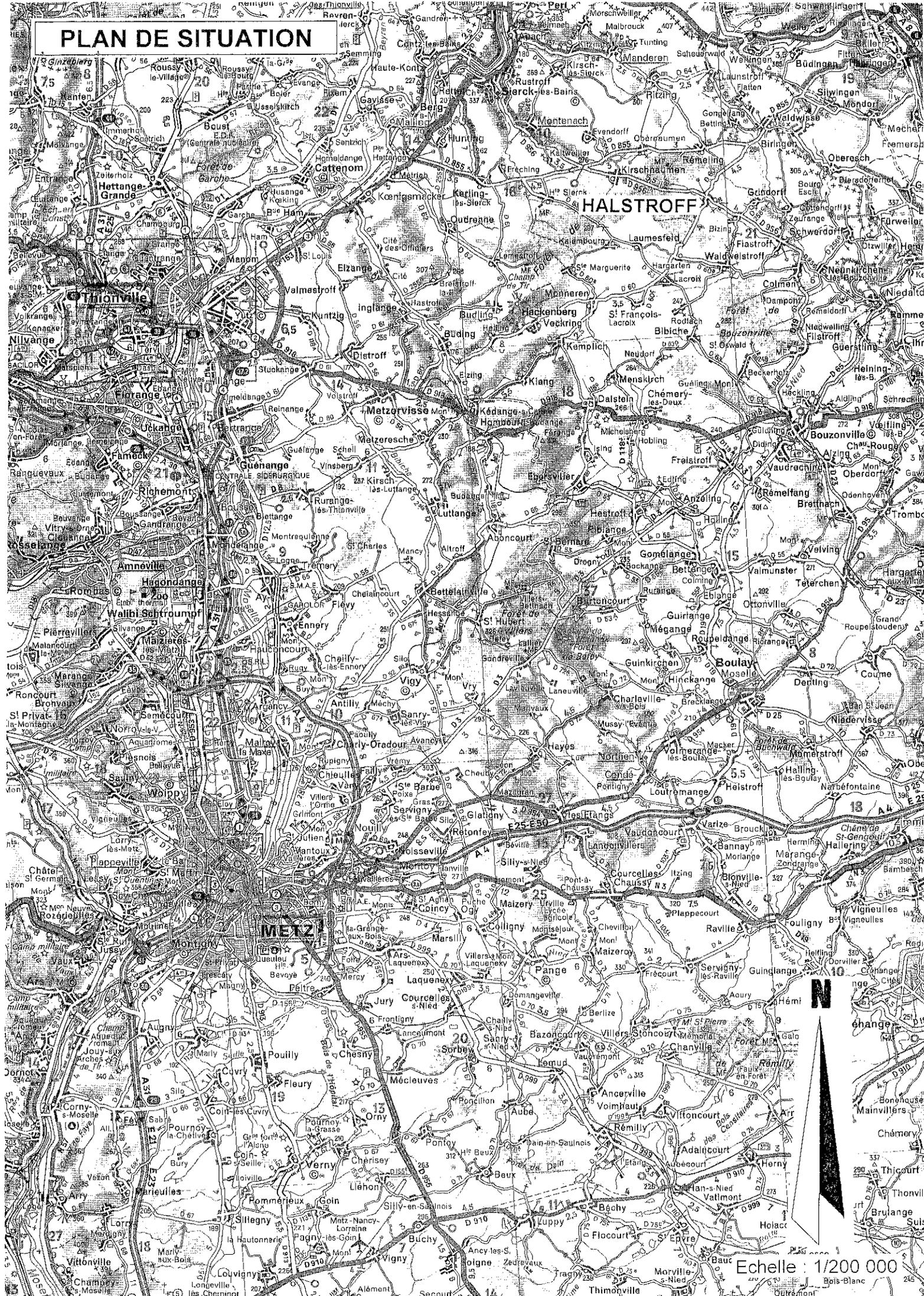
1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**PREMIERE PARTIE
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

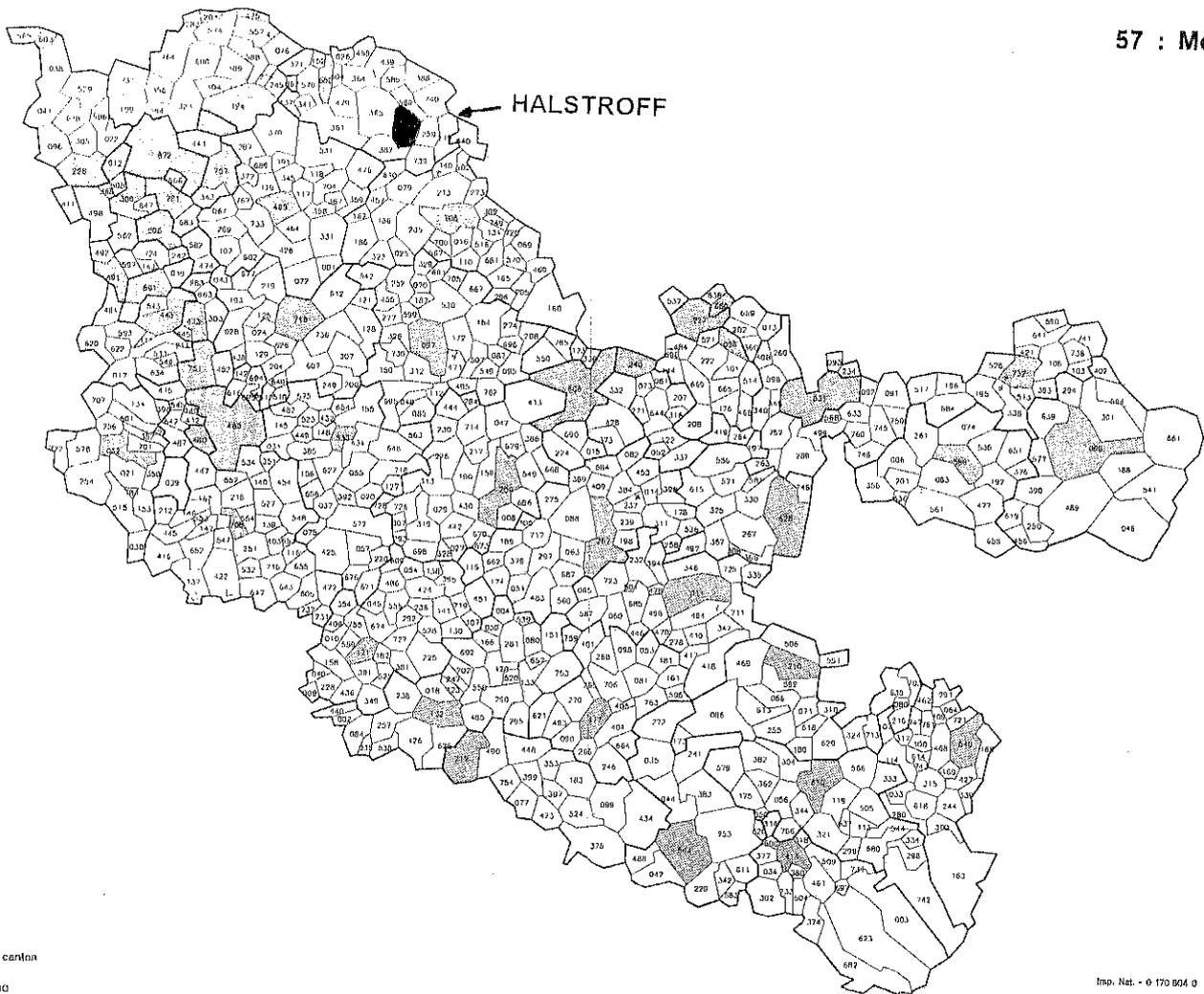
PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/200 000

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

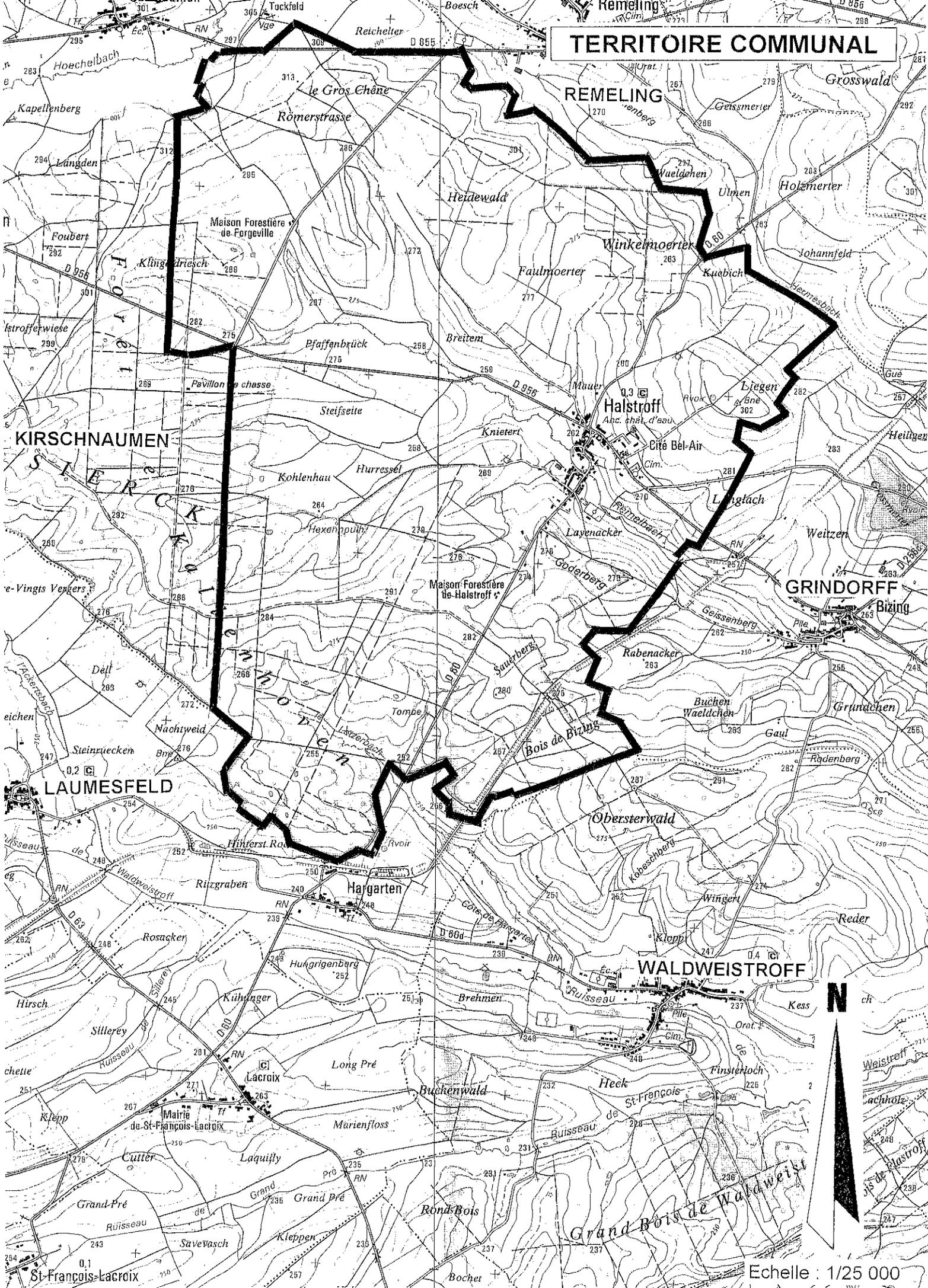
57 : Moselle



☐ Chef-lieu de canton
© IGN Paris 1980
© INSEE Paris 1980

Imp. Nat. - 0 170 904 0

TERRITOIRE COMMUNAL



KIRSCHNAUMEN

LAUMESFELD

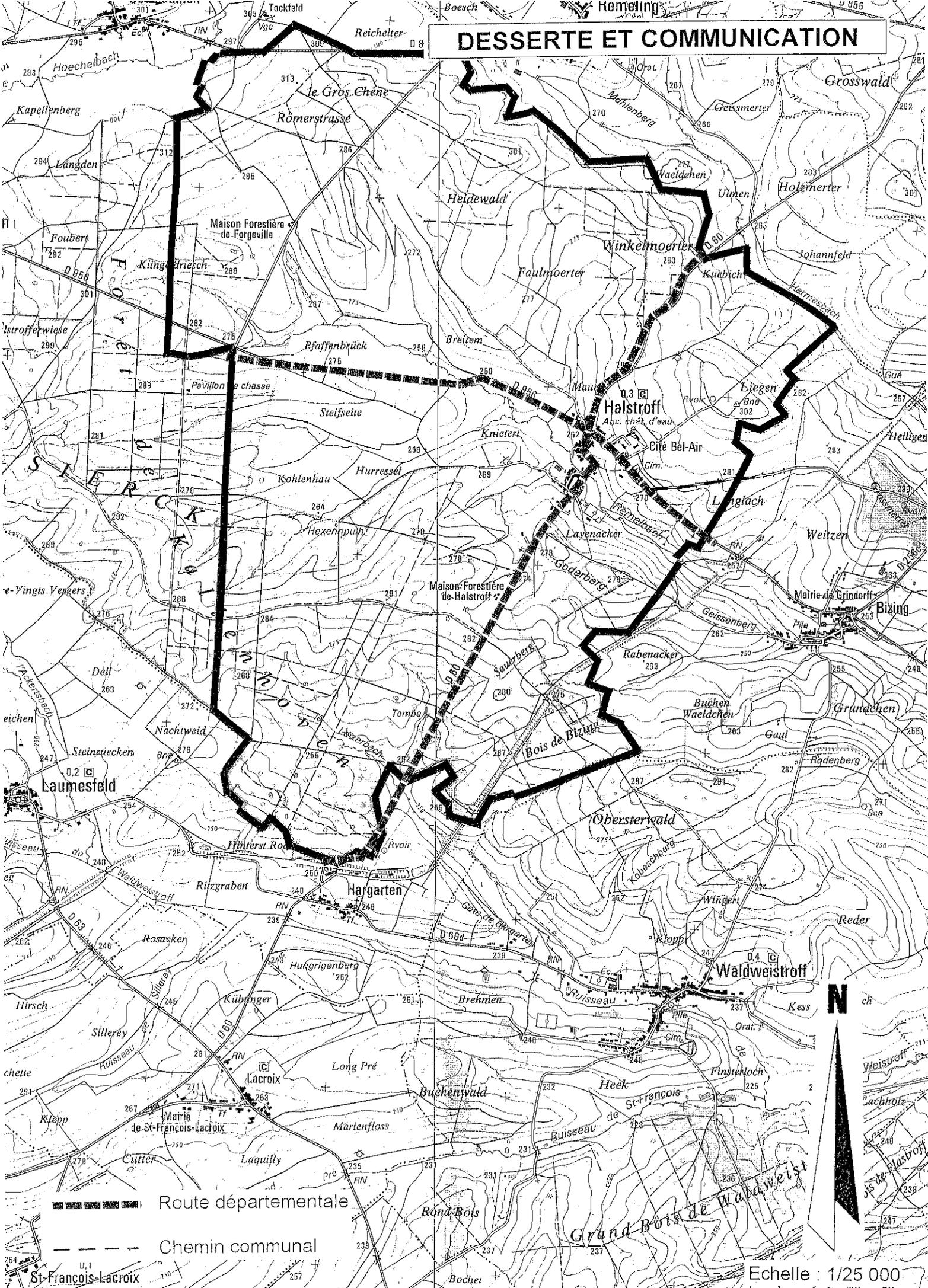
REMELING

WALDWEISTROFF

GRINDORFF

Echelle : 1/25 000

DESSERTÉ ET COMMUNICATION



Route départementale

Chemin communal



Echelle : 1/25 000

1. DONNEES DE BASE

1.1. TERRITOIRE COMMUNAL

1.1.1. Situation administrative

La commune de HALSTROFF appartient au canton de SIERCK LES BAINS et à l'arrondissement de THIONVILLE EST.

Le territoire communal est limitrophe des communes suivantes :

- REMELING au nord,
- GRINDORFF à l'est,
- WALDWEISTROFF au sud est,
- LAUMESFELD au sud ouest,
- KIRSCHNAUMEN à l'ouest.

1.1.2. Situation géographique

La commune est située à environ 15 km au sud est de SIERCK LES BAINS (chef lieu de canton), 28 km de THIONVILLE (chef lieu d'arrondissement) et à 50 km au nord de METZ (préfecture).

Le territoire communal a une superficie de 1 078 ha pour une population de 286 habitants en 1999. La densité est de 26 habitants/km².

Le territoire communal est principalement occupé par des surfaces agricoles (385 ha soit 35% du territoire.) et la forêt (672 ha soit 62%).

1.1.3. Voies de communication

La commune de HALSTROFF est desservie par :

- la RD60 qui relie WALDWISSE à MONNEREN,
- la RD956 SIERCK-LES-BAINS / NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE.

Aucun chemin pédestre et équestre inscrit au plan départemental n'est recensé.

Les chemins communaux desservent le village de HALSTROFF et permettent de rejoindre GRINDORFF.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique

HALSTROFF était un village de l'ancienne province de Lorraine, paroisse et mairie ayant pour annexe le village de GRINDORFF.

En 1594, c'était un village du domaine de la Prévôté de SIERCK. En 1681, il devient le fief mouvant du roi de France.

En 1779, le village et son annexe Forgeville font partie du baillage de BOUZONVILLE, ainsi que du diocèse de TREVES, ils furent rattachés au canton de SIERCK à sa création en 1790, il passa sous l'organisation de l'an 3, dans celui de Launstroff, qui redevint canton de SIERCK en 1806. Il fût chef-lieu jusqu'au 9 septembre 1811 où il fut réuni à GRINDORFF.

En 1922, séparation de HALSTROFF et de GRINDORFF.

Au cours des siècles, le nom du village se modifie :

1256 Halistroff
1322 Halestroff
1469 Halmepstroff
1594 Halsstorf
1681 Halsdorf
1706 Halstroff
18^{ème} siècle Holz oder Halsdorf

En allemand, Holschtroff.

1.2.2. Démographie

Population totale

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2003
Nombre d'habitants	204	358	393	313	281	286	286

La commune a connu une croissance démographique de 1962 à 1975 (quasiment un doublement), puis déclin jusqu'en 1990. Depuis 1990, la croissance reprend mais timidement.

Evolution générale de la population

	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999
Variation annuelle %	9,85	1,35	-3,18	-1,34	0,20
Solde migratoire annuel %	6,33	-1,38	-4,14	-1,25	0,04
Solde naturel annuel %	3,52	2,73	0,96	-0,08	0,16
Naissance		92	34	19	26
Décès		21	10	21	22

Les variations de population sont imputables au solde migratoire qui varie fortement. Le solde naturel a toujours été positif sauf entre 1982 et 1990.

Ménages

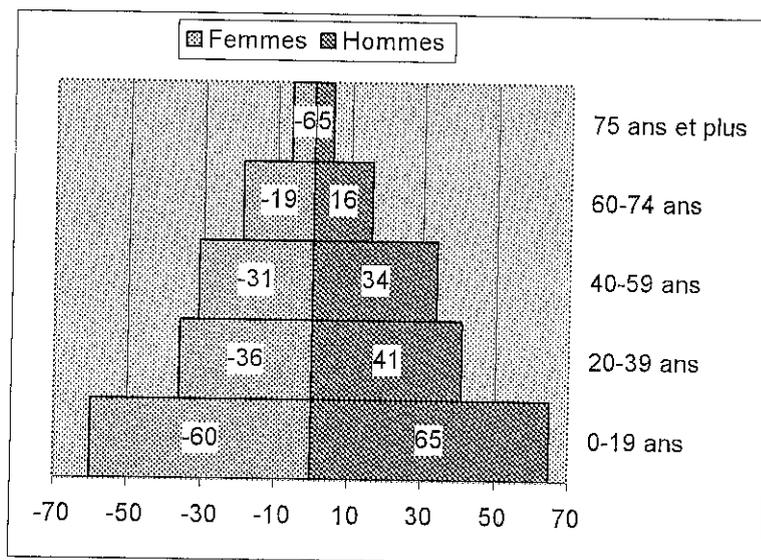
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	3	13	9	13	14	27	4,97	79
(%)	3,9	16,4	11,4	16,4	17,7	34,2		100
1982	5	15	17	16	6	15	4,22	74
(%)	6,7	20,3	23	21,7	8	20,3		100
1990	15	19	21	13	5	9	3,42	82
(%)	18,3	23,2	25,6	15,8	6,1	11		100
1999	22	29	22	15	8	5	2,83	101
(%)	21,8	28,8	21,8	14,8	7,9	4,9		100
Région 1990	24,5%	28,6%	19,0%	16,5%	7,7%	3,7%	2,68	100%
France 1990	27,1%	29,6%	17,7%	15,6%	6,7%	3,2%	2,57	100%

Le nombre de ménages tend à augmenter. Le nombre de personnes par ménage diminue. Les ménages de 6 personnes et plus ont quasiment disparu au profit des ménages de 1, 2 ou 3 personnes

Pyramides des âges

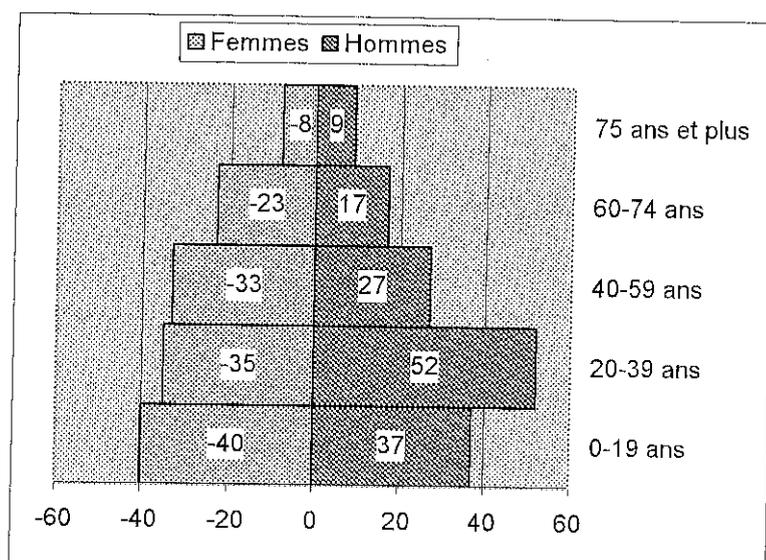
Données 1982 (313 habitants)

Total femmes : 152 Total hommes : 161



Données 1990 (281 habitants)

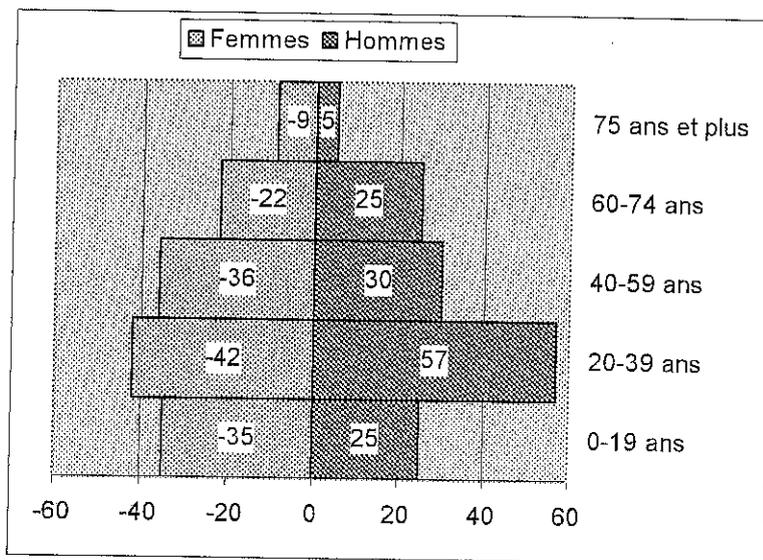
Total femmes : 139 Total hommes : 142



Données 1999 (286 habitants)

Total femmes : 144

Total hommes : 142



Indice de jeunesse : $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

En 1982 : $I = 125/46 = 2,71$ en 1990 : $I = 77/57 = 1,35$ 1999, $I = 60/61 = 0,98$

La pyramide de 1982 était équilibrée. Celles de 1990 et 1999 sont déséquilibrées : la tranche d'âge 0-19 ans est sous représentée surtout chez les hommes. La tranche d'âge 20-39 ans est trop importante.

L'indice de jeunesse baisse depuis 1982 : la population vieillit.

1.2.3. Activités

Taux d'activité

		1975	1982	1990	1999
HALSTROFF	Population (+ de 15 ans)	232	231	239	242
	Population active	99	100	111	129
	Taux d'activité %	42,7	43,3	46,4	53,3
Région	Taux d'activité %			51,5	

La population active est en augmentation en nombre et en pourcentage notamment par la mauvaise représentativité de la tranche d'âge 0-19 ans. Le taux d'activité est très élevé.

Caractéristique de la population active

		Hommes	Femmes	Total
Population active	1975	77	22	99
	1982	72	28	100
	1990	72	39	111
	1999	82	47	129
Actifs ayant un emploi	1975	76	18	94
	1982	67	23	90
	1990	65	33	98
	1999	77	41	118
Dont salariés	1975	67	16	83
	1982	62	22	84
	1990	57	30	87
	1999	76	40	116
Chômeurs	1975	1	4	5
	1982	5	5	10
	1990	7	6	13
	1999	5	6	11

La population masculine se maintient en nombre depuis 1975, après avoir subi une baisse, l'augmentation a compensé cette perte.

La population féminine est en croissance exponentielle.

Les chômeurs sont nombreux. Après avoir touché plus particulièrement les femmes, depuis 1982, le chômage est autant masculin que féminin.

Population ayant un emploi et un lieu de travail

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	94	90	98	118
Travaillant dans la commune	19	10	17	6
Travaillant dans le département excepté la commune	60	53	61	112
Travaillant hors du département	15	27	20	

La population active a chuté entre 1975 et 1982. Cette variation se répercute sur toutes les catégories. C'est le ban communal qui offre de moins en moins d'emploi. La population ayant un emploi travaille préférentiellement dans le département même si le travail hors du département (soit en Allemagne et au Luxembourg) tend à augmenter de façon constante.

Activités sur HALSTROFF

Les activités font partie du secteur :

- primaire : 3 agriculteurs,
- secondaire : 1 charpentier, 1 bûcheron
- tertiaire : 2 employés communaux, 1 garde forestier, 1 curé

Boulangers, épiciers, fromagers, surgelés sont itinérants. Les commerces et les services sont à SIERCK LES BAINS, BOUZONVILLE, WALDWISSE, THIONVILLE, l'Allemagne et le Luxembourg (grande distribution, spécialistes).

1.2.4. Village et habitat

Evolution des logements par type de résidence

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	358	393	313	281	286
Nombre de logements	103	81	91	99	115
Résidences principales	80	79	74	82	101
Résidences secondaires	0	1	0	0	0
Logements vacants	23	1	17	17	14

Après une diminution du nombre de logements entre 1968 et 1975, la croissance s'est installée. Cette diminution est due à la démolition de certains logements et la création d'appartements plus grands.

Les résidences principales restent très largement majoritaires.

Les résidences secondaires sont inexistantes.

Le nombre de logements vacants a fortement diminué entre 1968 et 1975 car l'usine Gerlach à BOUZONVILLE a vendu les logements de la cité Bel Air à ses locataires. Les logements vacants sont encore nombreux depuis 1982 et assurent un renouvellement du parc immobilier.

Age des logements

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990 et plus	TOTAL
Nombre	85	11	11	4	4	115
%	74	10	10	3	3	100
Région (%)	40,4	36,7	12,7	10,2		100
France (%)	39,5	33,8	14,0	12,8		100

Les constructions sont majoritairement anciennes (constructions avant 1949). Néanmoins, 50% du parc immobilier a moins de 25 ans.

Statistiques sur la construction neuve

	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91
autor. ¹	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0
comm. ²	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0

	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	Total
autor.	0	1	1	0	2	0	1	1	2	1	1	14
comm.	0	1	1	0	1	0	2	1	0	1	1	15

Il se construit environ 1 logement tous les 2 ans depuis 23 ans.

Éléments de confort des résidences principales

	1990	1999
Résidences principales	82	101
Chauffage central	31 (38%)	68 (67%)
WC intérieur	75 (91%)	98 (97%)
Baignoire ou douche	75 (91%)	99 (98%)

Le WC intérieur est longtemps resté l'élément de confort prioritaire, en 1999, il est devancé par la baignoire ou la douche. Le chauffage central reste toujours bon dernier même si le nombre de résidences principales qui le possèdent est en augmentation.

Types de logements (résidences principales)

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Fermes	Autres	TOTAL
1990	58 (71%)	16 (19%)	5 (6%)	3 (4%)	82
1999	65 (64%)	31 (31%)	5 (5%)	0 (0%)	101

HALSTROFF est un village classique disposant avant tout de maisons individuelles. Les logements dans un immeuble collectif sont à la cité Bel Air et dans le village. Les fermes restent encore très bien représentées.

¹ autor. : autorisés

² comm. : commencés

Nombre de pièces (résidences principales)

	HALSTROFF		Région	France
	1990	1999	1990	1990
1 pièce	1 (1,2%)	1 (1%)	3,9%	6,1%
2 pièces	1 (1,2%)	10 (10%)	8,6%	13,0%
3 pièces	7 (8,5%)	13 (12,8%)	19,2%	23,5%
4 pièces	13 (15,8%)	21 (20,8%)	27,7%	28,0%
5 pièces ou plus	60 (73,3%)	56 (55,4%)	40,5%	29,5%

En milieu rural, ce sont toujours les 5 pièces et plus qui sont le mieux représentées. Compte tenu de la présence non négligeable de logements dans un immeuble collectif, les 1, 2 et 3 pièces sont fortement représentées à HALSTROFF par rapport à d'autres villages du secteur.

Statut d'occupation (résidences principales)

	HALSTROFF		Région	France
	1990	1999		
Propriétaire	68 (83%)	78 (77%)	54,7%	54,4%
Locataire ou sous-locataire	7 (8,5%)	15 (15%)	37,6%	39,6%
Logé gratuitement	7 (8,5%)	8 (8%)	7,8%	5,9%

La majeure partie de la population est propriétaire de son logement. Elle est en proportion beaucoup plus importante que dans la région ou en France : ce phénomène est général en milieu rural. Les locataires sont en nombre croissant. Les logés gratuitement sont les gardes forestiers et le curé.

Bâti et urbanisme

Le village s'est développé à partir d'une unité de base qui est la maison à trois travées du type "logement étable grange".

Les caractéristiques de cette maison sont les suivantes :

- la travée de trois à quatre mètres de large correspond à la portée moyenne d'une poutre en bois. Elle définit ainsi la trame constructive,
- les murs de refend, perpendiculaires à la rue, ne s'élèvent en général qu'au dessus du logis et de l'étable,
- les murs pignons soutiennent la charpente. Ils sont souvent aveugles,
- la toiture à deux pans se développe en pente douce,
- la grande profondeur des bâtiments est une constante de l'architecture lorraine traditionnelle,
- les murs sont en pierre calcaire, facile à tailler et protégés d'un enduit à la chaux,
- la couverture est en tuiles rouges,
- les encadrements de portes, fenêtres et oculus sont en pierre de taille,
- l'usoir : espace intermédiaire entre la voirie publique et le bâti est une constante fondamentale du village lorrain.

On ne peut pas à proprement parler d'une configuration traditionnelle à HALSTROFF. En effet, ce n'est ni un village rue, ni un village tas typiquement lorrain. Bien que le ruisseau ne soit pas marquant dans le village, c'est lui qui le sépare en deux parties. Dans la première, on se trouve dans un village tas. Il était dominé par le clocher de l'ancienne église qui se trouvait en face de la mairie actuelle ; il est cerné de bâtiments et de vergers. Des toits de tuiles, le plus souvent à faible pente, encadrent l'ensemble indissociable de la rue et des usoirs, souvent encore très encombrés de fumier, réserves de bois et de matériels divers. Le village tas a un plan ramassé, confus, découpé par des rues nombreuses et courtes, au tracé imprévu. Ses maisons anarchiques disposées, sans jardin ou presque, sont souvent privées de toutes possibilités d'extension.

La seconde partie, de l'autre côté du ruisseau suit une configuration type du village rue lorrain. Le village s'étend le long de la rue principale où se trouvent tous les équipements (école, église, cimetière), les autres rues étant des annexes allant vers les exploitations.

La perception de HALSTROFF se fait alors en 3 parties :

- la première étant constituée d'un groupement de petites rues (rue de la poste, rue du vieux cimetière et rue du Faubourg) qui constitue le village tas,
- on descend ensuite vers le ruisseau pour remonter vers la seconde partie constituée par la rue principale : c'est le village rue lorrain typique,
- la troisième partie est constituée par l'ancienne caserne de gendarmerie, l'église et le cimetière sur la route de BIZING.

Le Luxembourg influence l'architecture. Elle se traduit par des variantes :

- corps de bâtiments plus massifs qui tenteraient de s'isoler de l'ensemble du bâti,
- dissociation entre le corps de ferme et habitation. D'une part par des chaînes appareillées, voire même une discontinuité de la toiture,
- apparition de l'ardoise en couverture, qui se traduit par une pente plus forte,
- apparaissent également des pans coupés et le percement des pignons.

A partir de 1900, l'exode rural ajouté à la baisse de la natalité entraîne un ralentissement considérable du rythme de la construction. Seules des modifications ou des extensions du bâti existant sont réalisées. Cela se traduit par un contraste marqué entre l'avant et l'arrière des bâtiments. La rue principale est une illustration : en effet, on y perçoit à la fois un linéaire de façade régulier et continu et un arrière de maisons très encombré et désordonné.

Dans les vingt dernières années, par contre, la situation du cadre de vie a subi une évolution importante déterminée par les changements du mode de vie :

- avènement de la famille restreinte,
- accroissement du niveau de confort,
- séparation entre le lieu de travail et le lieu d'habitat,
- modernisation et mécanisation des exploitations agricoles.

Tous ces changements forment un ensemble de facteurs qui modifie l'image du village.

La construction en pavillonnaire se développe sur des rues secondaires (route de Kirschnaumen, route de Waldwisse, rue Principale).

De grands bâtiments répondant à toutes les normes de fonctionnement d'une exploitation moderne, remplacent à l'extérieur du village, les corps de fermes vétustes et étriqués à l'intérieur du tissu construit.

D'anciennes maisons d'habitation, encore occupées par des personnes âgées ou totalement inoccupées ne sont plus du tout entretenues (centre du village, rue principale, rue du Faubourg).

L'usoir, soumis aux réglementations d'hygiène, a beaucoup perdu de son importance, Il sert le plus souvent de place de stationnement pour les véhicules particuliers, il est dans certains cas, clôturé et privatisé : c'est un moyen de lui faire retrouver sa vocation sociale disparue.

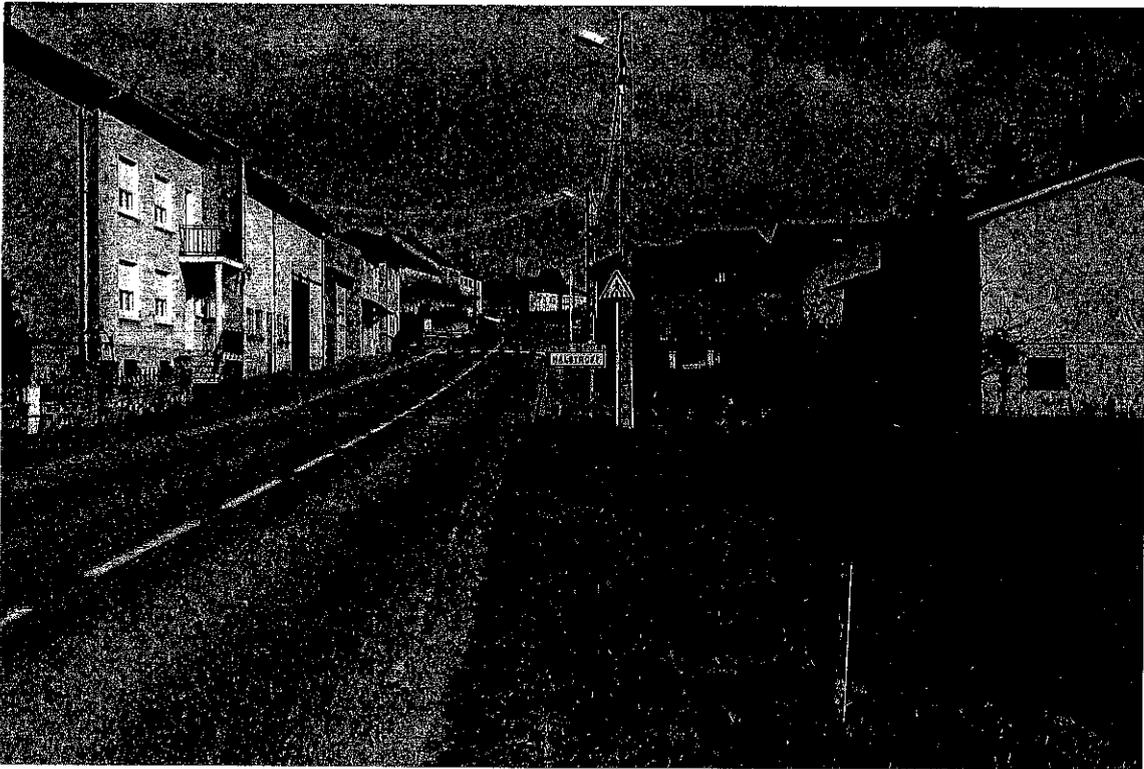
La structure sociale du village devient de plus en plus complexe. De l'ouvrier qualifié au cadre supérieur, la diversité des catégories socio-professionnelles résidentes s'accroît considérablement. Cette complexité se répercute sur la production bâtie. De nouveaux besoins, liés à la notion de confort et de loisirs apparaissent et nécessitent la création de nouveaux équipements (salle communale, terrain de tennis). L'espace public, l'usoir, a perdu une grande partie de son importance.

L'époque récente exprime 2 phénomènes antagonistes : d'une part la diminution constante de la population agricole et, d'autre part, l'installation progressive de nouveaux ruraux. 2 sortes d'actions en dérivent sur le cadre bâti :

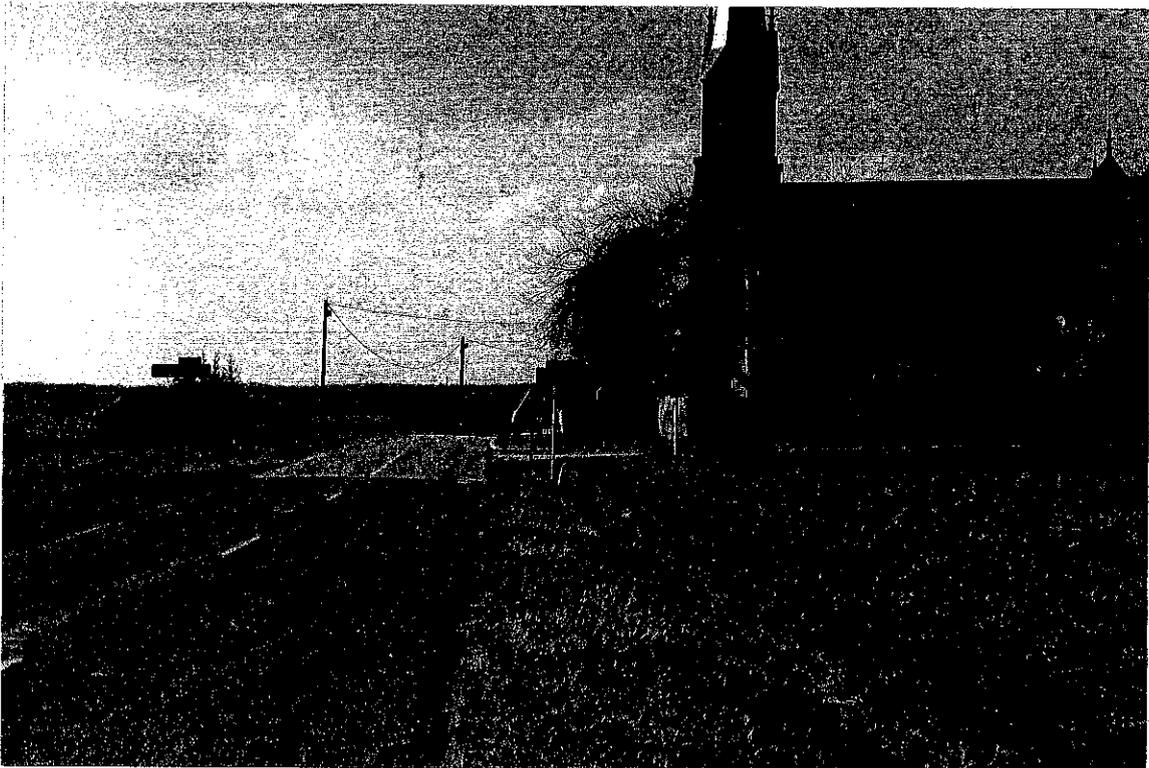
- la réhabilitation de l'habitat existant (selon les dispositions immobilières et les aléas de la vente),
- l'implantation sporadique de nouvelles constructions (typologie du modèle individuel) en raison d'une saturation de l'existant.

Les besoins nouveaux en matière d'habitat ont fini par déborder l'assiette traditionnelle du village. Avec le développement forcené de la maison individuelle, conjugué au nouveau besoin de vivre à la campagne, le patrimoine immobilier a trouvé un nouvel élan. Il s'est traduit d'une part, selon une reprise fonctionnelle de l'habitat existant et, d'autre part, avec l'adjonction sporadique de modèle d'habitations isolées.

Les habitations les plus récentes se situent en limite des rues principales. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées.



Entrée de HALSTROFF, côté SIERCK LES BAINS, par RD956.



Entrée de HALSTROFF, côté BIZING, par RD956.



Entrée de HALSTROFF, côté WALDWISSE, par RD60.



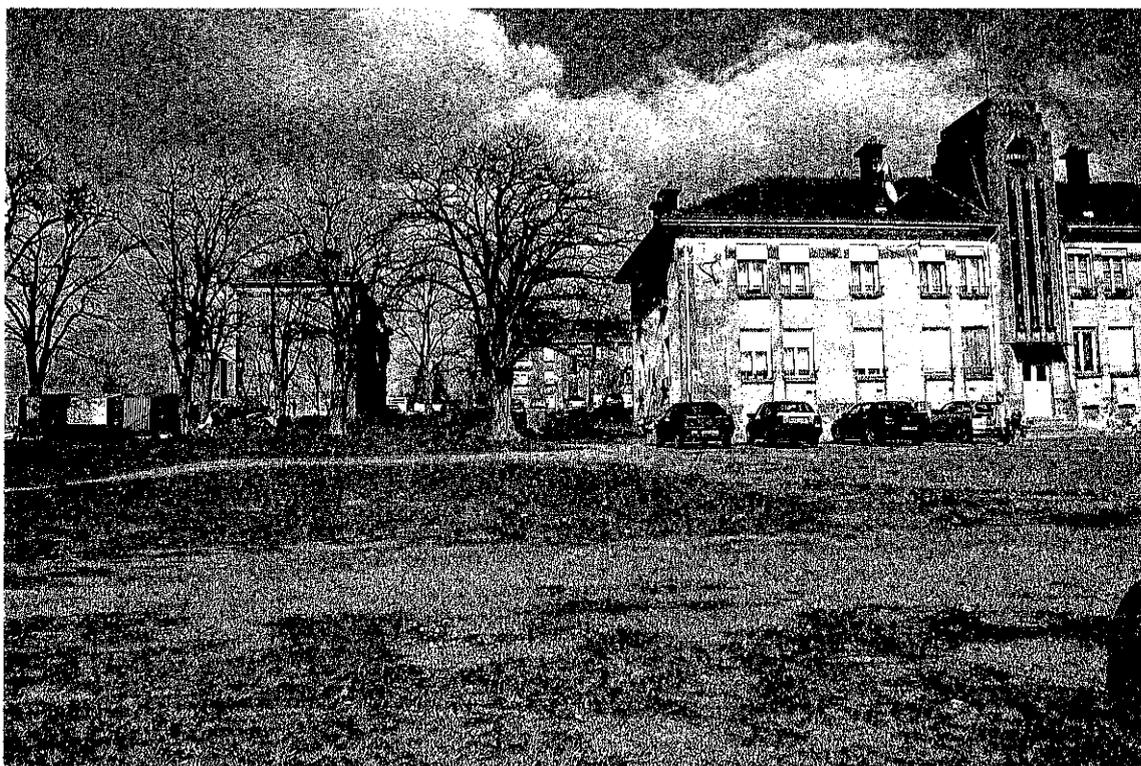
Entrée de HALSTROFF, côté HARGARTEN par RD60



Village ancien, rue principale en direction de la mairie.



Village ancien, rue principale en direction de la RD956.



La cité Bel Air, en bordure de la RD956.



Extension pavillonnaire, rue principale en direction de HARGARTEN.

1.2.5. Services et équipements

Services

La proximité des services est à relier avec la proximité des commerces. Les services (banques, gare, taxis, trésorerie, notaires, vétérinaire, auto-école, ANPE, gendarmerie, ...) sont présents à MONNEREN, WALDWISSE, BOUZONVILLE SIERCK LES BAINS et THIONVILLE.

Equipements scolaires

L'école primaire est gérée en regroupement pédagogique : maternelle (2 classes à GRINDORF, soit 63 élèves) et primaire (2 classes à WALDWEISTROFF, soit 75 élèves et 1 classe à FLASTROFF, soit 25 élèves). Le ramassage a lieu 4 fois par jour. Il n'y a pas de cantine.

Le collège le plus proche se situe à BOUZONVILLE, il y a une cantine. La suite des études se poursuit généralement au lycée de THIONVILLE et CREUTZWALD. Il existe un ramassage qui achemine les élèves à BOUZONVILLE ou à THIONVILLE.

Equipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs : un terrain de grand jeu (football) et un terrain de petit jeu (tennis, pétanque).

Plusieurs associations dynamisent le village :

- entente sportive (HALSTROFF RIMLING BIZING GRINDORFF) pour le football,
- l'amicale des pompiers,
- le conseil de fabrique,
- l'association des fêtes de HALSTROFF (fête patronale, Halloween, saint Nicolas).

Transport en commun

Une ligne régulière d'autocar assure le ramassage scolaire pour le collège et le lycée. Une ligne de transport en commun dessert BOUZONVILLE le mardi et THIONVILLE du lundi au samedi.

Assainissement

L'assainissement est géré par un réseau unitaire. Les eaux collectées du village sont rejetées dans le Remelbach sans aucun traitement.

Un zonage d'assainissement est en cours. Il permettra de définir le mode de traitement des eaux usées le mieux adapté au contexte communal.

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par un captage sur le ban communal au nord est du village (cité Bel-Air) sous un ancien château d'eau. L'eau est amenée jusqu'à un réservoir après traitement par le chlore.

Le réseau d'eau potable date de 1934. L'alimentation de la commune est assurée par gravité à partir du réservoir de 250 m³. HALSTROFF et GRINDORFF sont desservis.

La qualité est correcte. La quantité est suffisante. Les eaux sont bicarbonatées calciques avec sulfate et magnésium, des excès de fer nécessitent une déferrisation. L'eau est dure, non agressive, de minéralisation importante, de pH 7,38.

Il y a des périmètres de protection (immédiat (4,4 ares), rapproché (27,4 ares)) sur le ban communal : ils ne sont pas déclarés d'utilité publique.

Protection incendie

HALSTROFF possède une défense incendie composée de 10 poteaux : 7 sont hors norme et 1 est inutilisable.

Les débits maxima vont de 0 à 98 m³/h, les pressions vont de 0 à 5 bars.

Traitement des déchets

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de classe II de ABONCOURT. Il y a un tri sélectif en porte à porte une fois tous les 15 jours.

Il y a des conteneurs (verre, papier) à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 4 fois par an. 1 déchetterie est en projet sur HALSTROFF, à côté de l'église.

1.2.6. Patrimoine communal

Château romain (ruine) : actuellement en ruine. Reste de pierres et de tuiles dans les bois au lieu-dit "Forgeviller" (en allemand : Heidenberg). En 1837, ont été retrouvées des monnaies romaines ainsi qu'une pierre sculptée d'une tête sans inscription.

Chapelle Saint Sébastien : datée du 15^{ème} siècle et brûla en 1792.

Eglise Saint Pierre et Paul (ancienne) : située dans le village, elle fût construite en 1756 et détruite en 1848. Elle possédait une tour ronde plus ancienne que l'édifice. Son choeur était voûté en dôme cintré. Le grand Autel était entièrement ciselé.

Eglise Saint Pierre et Paul (nouvelle) : consacrée en 1900, à la sortie du village. Plan en croix latine en vaisseau. Toit à longs pans. Croupe, en flèche polygonale. Couverture en ardoise. Matériaux : calcaire grès, moellon, enduit.

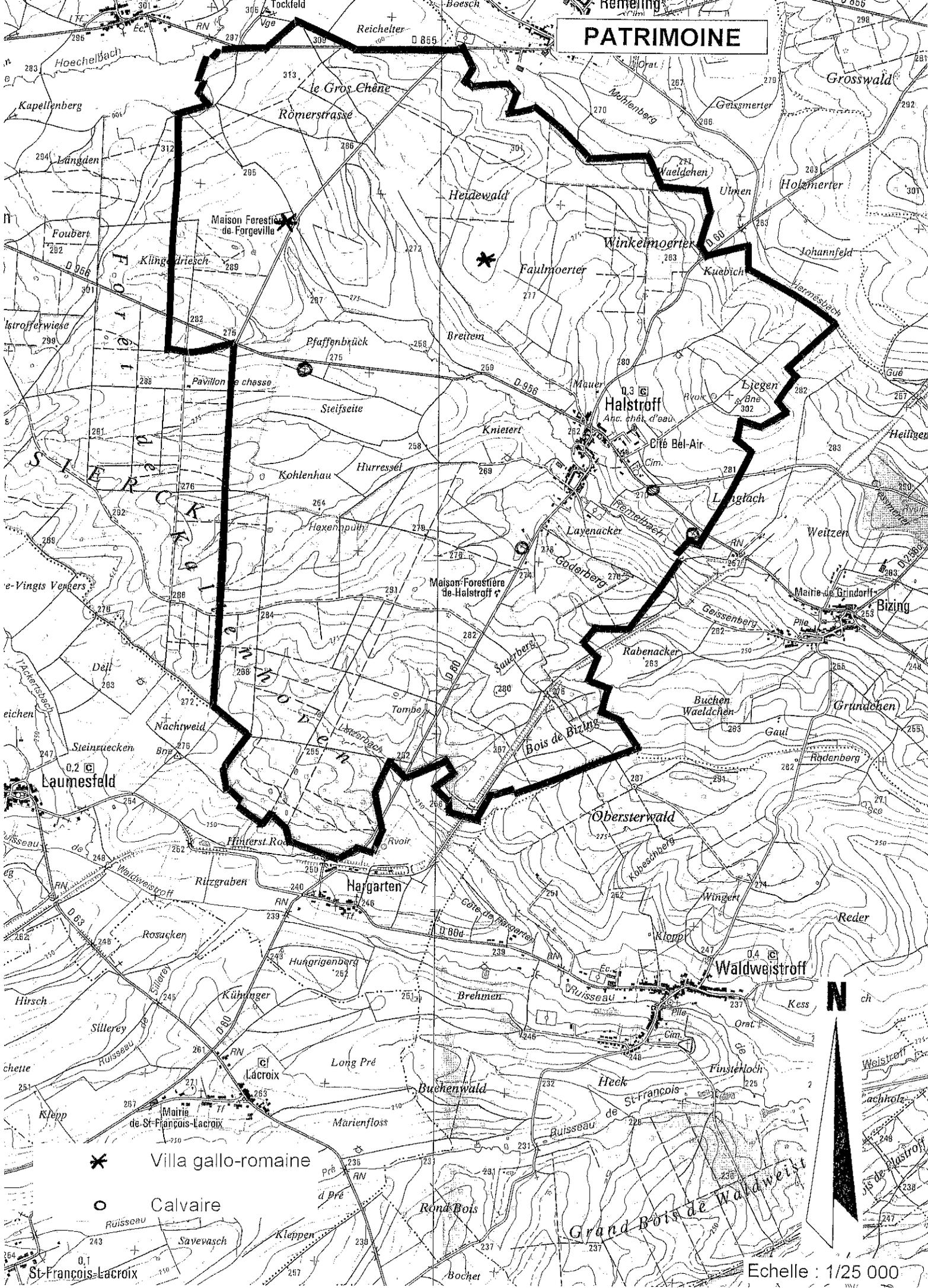
Calvaire sur la RD60 : construit à l'emplacement de l'ancienne église Saint Pierre et Paul en 1914.

Ferme (parcelle 126) : couverture en tuiles creuses et tuiles mécaniques. Toiture à longs pans, 1812.

Des calvaires jalonnent tout le ban communal, le long des RD956, RD60.

Les sites archéologiques sont rares : 2 villa gallo-romaines en forêt au nord ouest du village.

PATRIMOINE



- * Villa gallo-romaine
- Calvaire

Echelle : 1/25 000



L'église Saint Pierre et Paul, le long de la RD956.



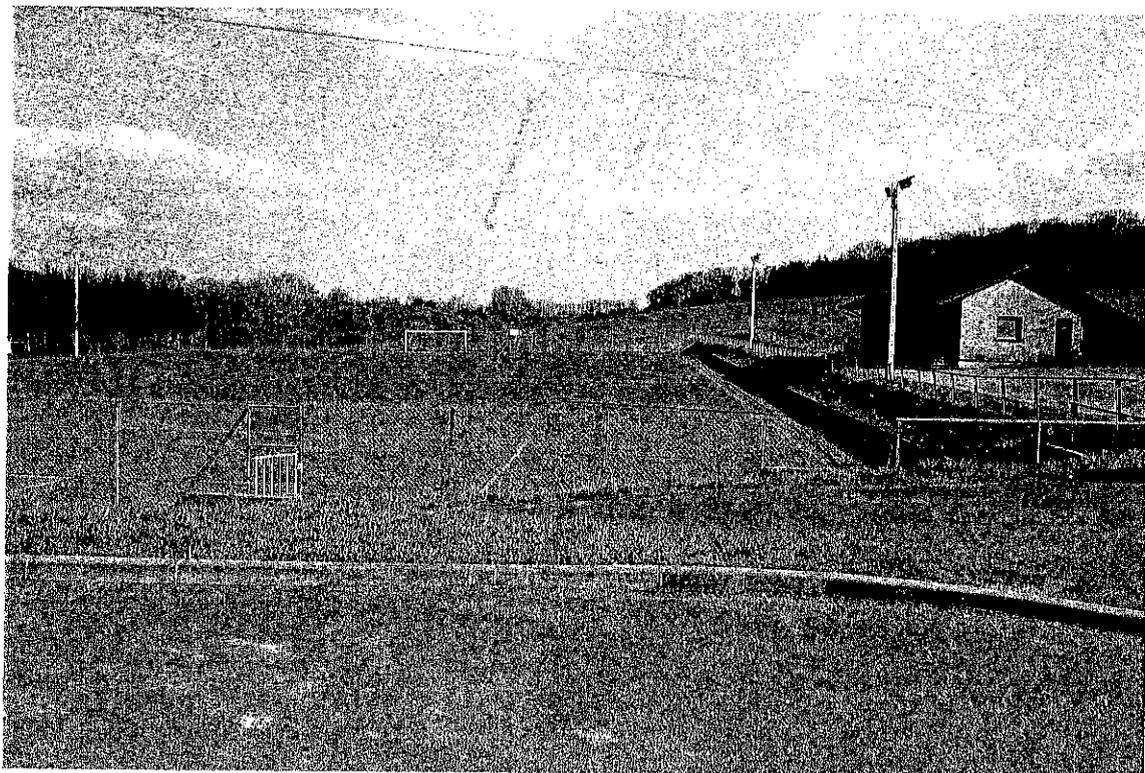
Un calvaire en bordure de la RD956.



Le château d'eau au niveau du captage à proximité de la cité Bel Air.



La déchetterie à l'arrière de l'église



Le terrain de football à l'arrière de la mairie.

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

1.3.1. Topographie

Le finage de HALSTROFF est divisé en 2 zones distinctes :

- la partie la plus accidentée est marquée par la vallée du Remelbach qui coupe le village en deux. Elle est surmontée par une petite colline au lieu-dit "Goderberg" qui domine HALSTROFF.
- la partie sud beaucoup moins accidentée est un plateau en partie recouvert de forêt, et qui a une altitude moyenne de 275 m. Sur cette partie, le Remelbach se sépare en plusieurs bras qui se perdent ensuite dans le sous-sol.

Le village d'HALSTROFF est implanté à l'extrême est du ban communal, la mairie se situant à une altitude de 275 m. L'altitude varie de 250 m (Remelbach) à 313 m (lieu-dit "le gros Chêne").

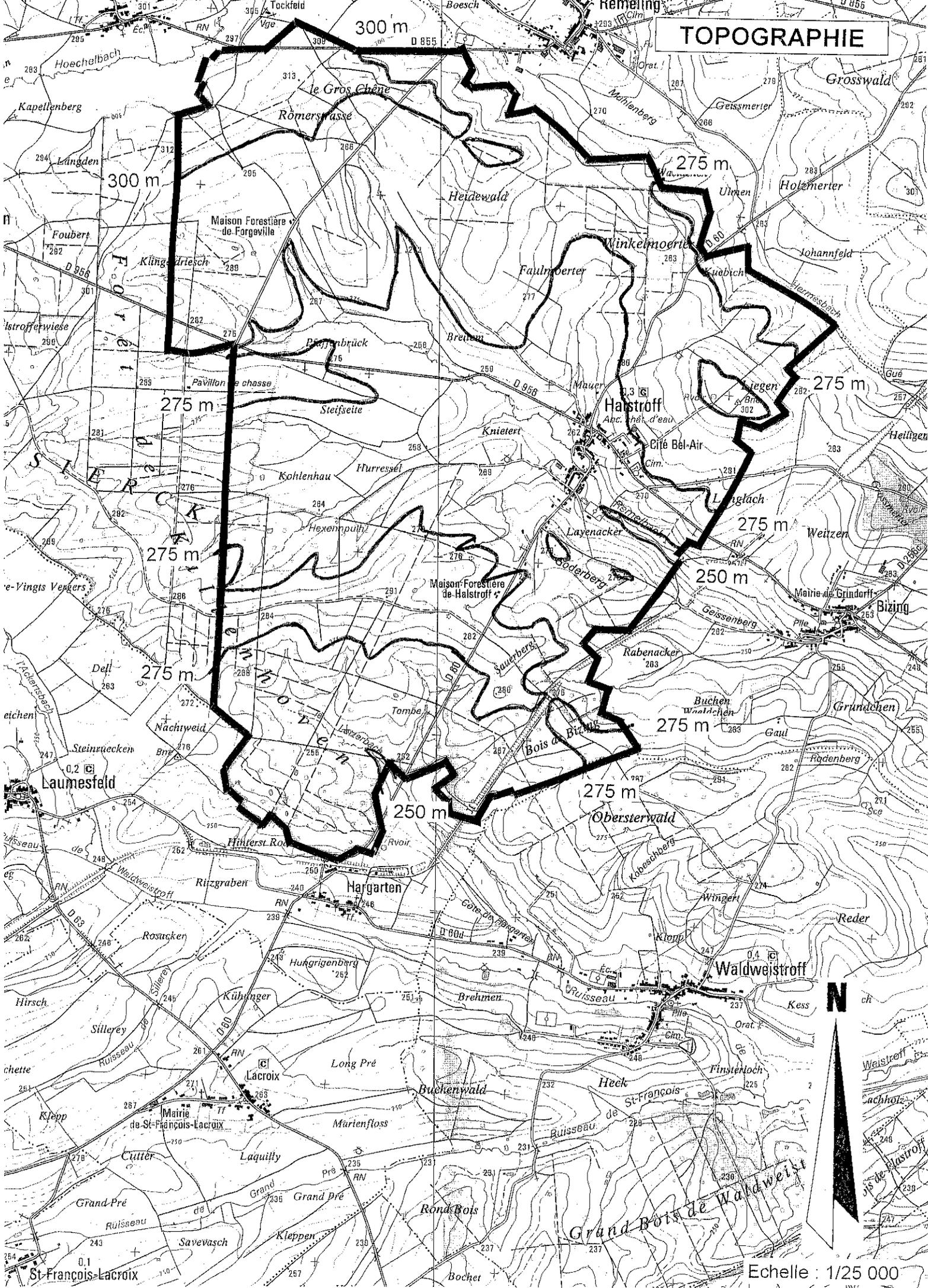
Les pentes sont généralement faibles sur le plateau (1 à 2 %). Elles atteignent 4-5 % sur les coteaux.

1.3.2. Géologie

Situé en bordure orientale du bassin parisien, sur HALSTROFF, sont affleurants :

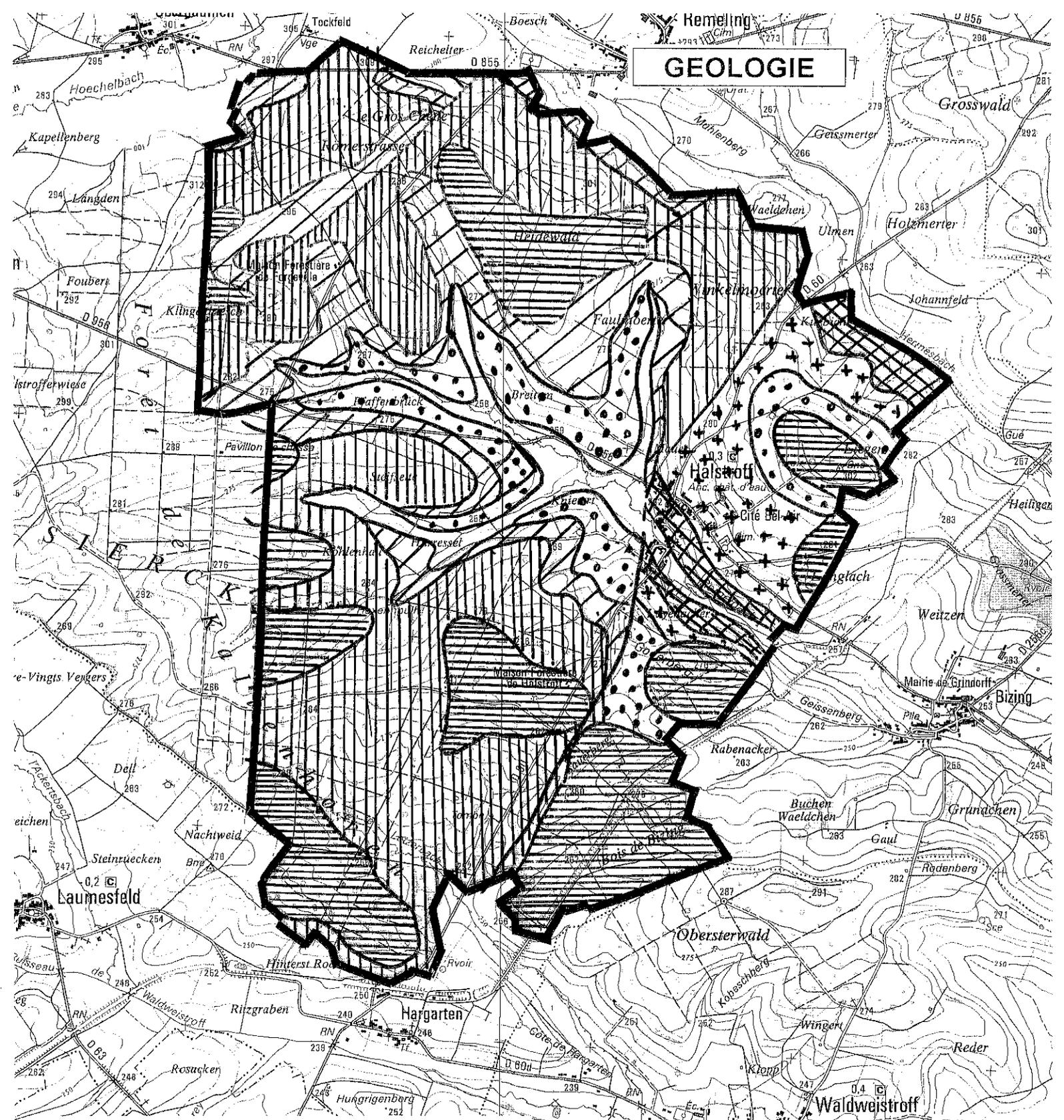
- les alluvions récentes Fz : leur composition varie en fonction de la nature des terrains traversés. Elles sont essentiellement limoneuses et argileuses, de formation quaternaire,
- des limons de plateau OE : en couverture de terrains sous jacents, ce sont d'importants placages de roches argileuses à grains fins, de teinte blanche ou jaunâtre. Ce sont des produits issus de l'altération du soubassement avec des éléments éoliens notamment dans la vallée,
- les marnes à sel gemme et à gypse t_{7a} : elles sont dolomitiques, grises, dites couches à Esthéries, elles surmontent des marnes et argiles bariolées avec anhydrite, des argiles avec sel et des marnes dolomitiques riches en anhydrite. Leur épaisseur totale est de 60 à 70 m,
- les dolomies limites t_{6c} : d'une épaisseur de 2 à 4 m, elles sont composées de dolomies grises et de marnes,
- les marnes bariolées t_{6b} : elles sont violettes, rouges lie de vin, vertes et bleues à cassure polyédrique sans pseudomorphose de sel. D'une épaisseur de 15 à 20 m, elles s'intercalent avec quelques bancs de dolomies compacts jaunes ou gris à aspect flammé. Des restes de plantes de des traces de lignite sont présents,
- la dolomie inférieure t_{6a} : ce sont des dolomies jaunâtres et des marnes jaunes gris de 10 m d'épaisseur,
- les couches à Cératites t_{5b} : elles couronnent les coteaux lorrains, elles forment le sommet du calcaire coquillier. Ce sont des bancs marneux entre des dalles calcaires d'une épaisseur de 10 à 20 cm.

TOPOGRAPHIE



Echelle : 1/25 000

GEOLOGIE



- Hi Fz : alluvions modernes
- OE : limons de plateau
- t_{7a} : marnes à sel gemme et à gypse
- t_{6c} : dolomie limite
- t_{6b} : marnes bariolées
- t_{6a} : dolomie inférieure
- t_{5b} : couches à cératites

N



Echelle : 1/25 000

1.3.3. Eaux

Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de HALSTROFF est située dans le bassin versant de la Nied et appartient au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des Niefs. La gestion est réalisée par la DDAF.

Sur le ban communal, sont présents :

- le ruisseau du Remelbach affluent rive droite de la Nied qu'il rejoint à REMELDORF. Le ruisseau de Remelbach prend sa source à HALSTROFF. Il draine l'essentiel du territoire agricole,
- le Letzerbach, affluent rive gauche du Waldweistroff, lui-même affluent rive gauche du Remelbach qu'il rejoint à FLASTROFF. Le Letzerbach prend sa source à HALSTROFF en forêt et recueille les eaux issues de la forêt domaniale de SIERCK,
- le Hermesbach, affluent rive droite du Remelbach qu'il rejoint à COLMEN. Il ne reçoit aucun affluent du territoire de HALSTROFF. Il constitue une partie de la limite communale nord.

Le massif forestier régule le régime des eaux. La vallée est large et évasée, la pente moyenne est de 0,1 %, les ruptures de pente sont parfois marquées. Les berges sont mal entretenues. Les débits interannuels sont faibles de l'ordre de 0,02 m³/s à 0,05 m³/s.

L'objectif de qualité des eaux de la Nied est 1B (bonne qualité), il est considéré identique pour ses affluents. La qualité du Remelbach se dégrade avec la traversée de zones agglomérées. L'absence de traitement des eaux usées domestiques et les rejets agricoles contribuent à cet état. En amont de HALSTROFF, le Remelbach est pollué par les rejets agricoles, en aval, la pollution est moyenne (qualité 2), à l'étiage, la pollution est excessive. La pollution est organique et liée aux quantités trop importantes d'azote. Les IBGN sont médiocres en amont et très mauvais en aval.

La traverse d'agglomération a été reprofilée, calibrée et bétonnée.

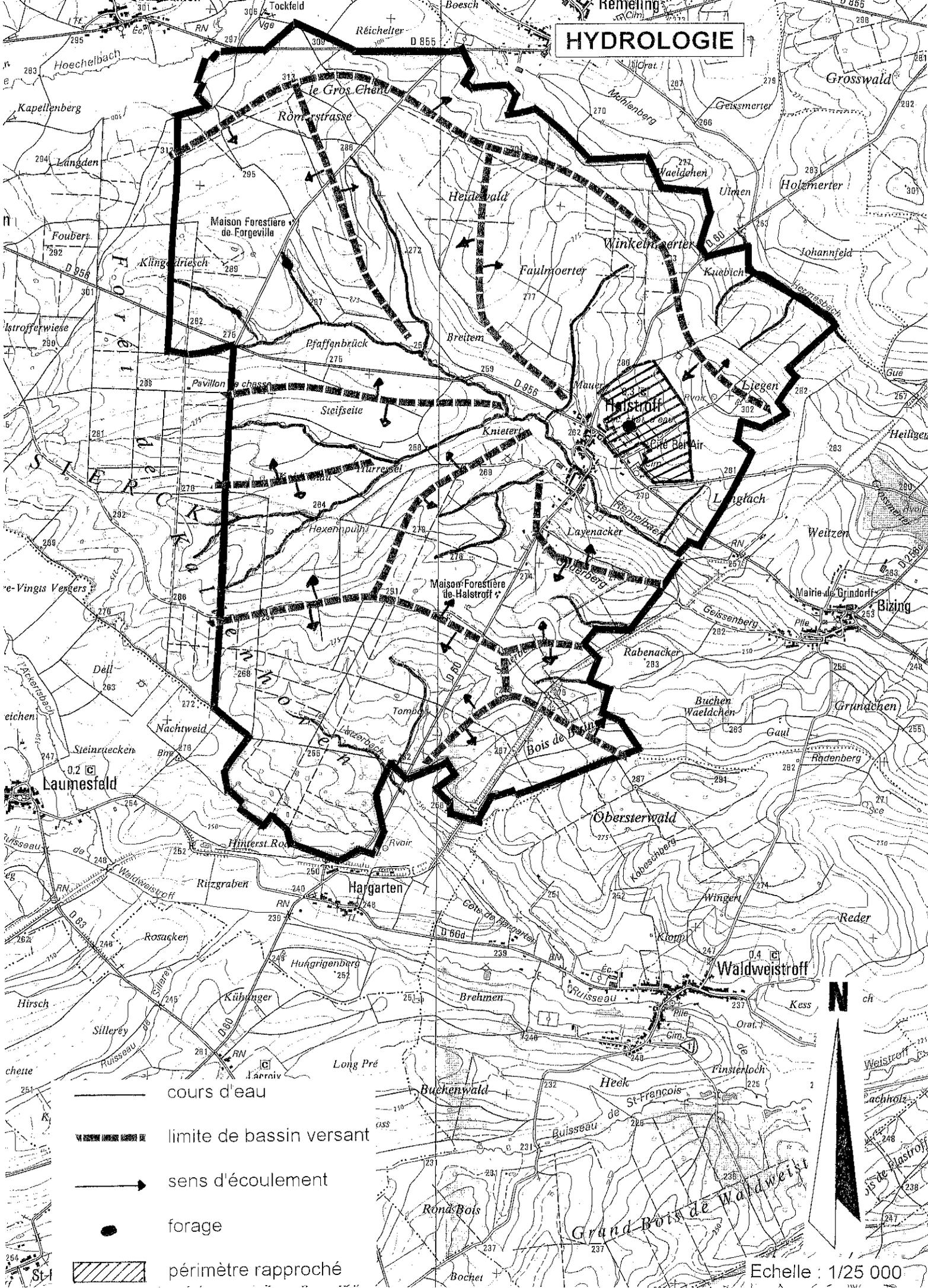
Hydrogéologie : les eaux souterraines

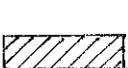
Le principal aquifère est dans la nappe des grès vosgiens. C'est le réservoir naturel d'une eau potable presque toujours d'excellente qualité ; il fournit une eau sous pression, parfois artésienne.

La nappe du Muschelkalk donne naissance à quelques sources tandis que les nappes alluviales fournissent des appoints d'eaux locaux.

L'eau potable est captée sur le ban communal à partir des calcaires à cératites. Elle bénéficie de périmètres de protection de captage (immédiat et rapproché, soit environ 26 ha). La nappe est captive ou semi captive sous les formations marno-dolomitiques de la Lettenkohle.

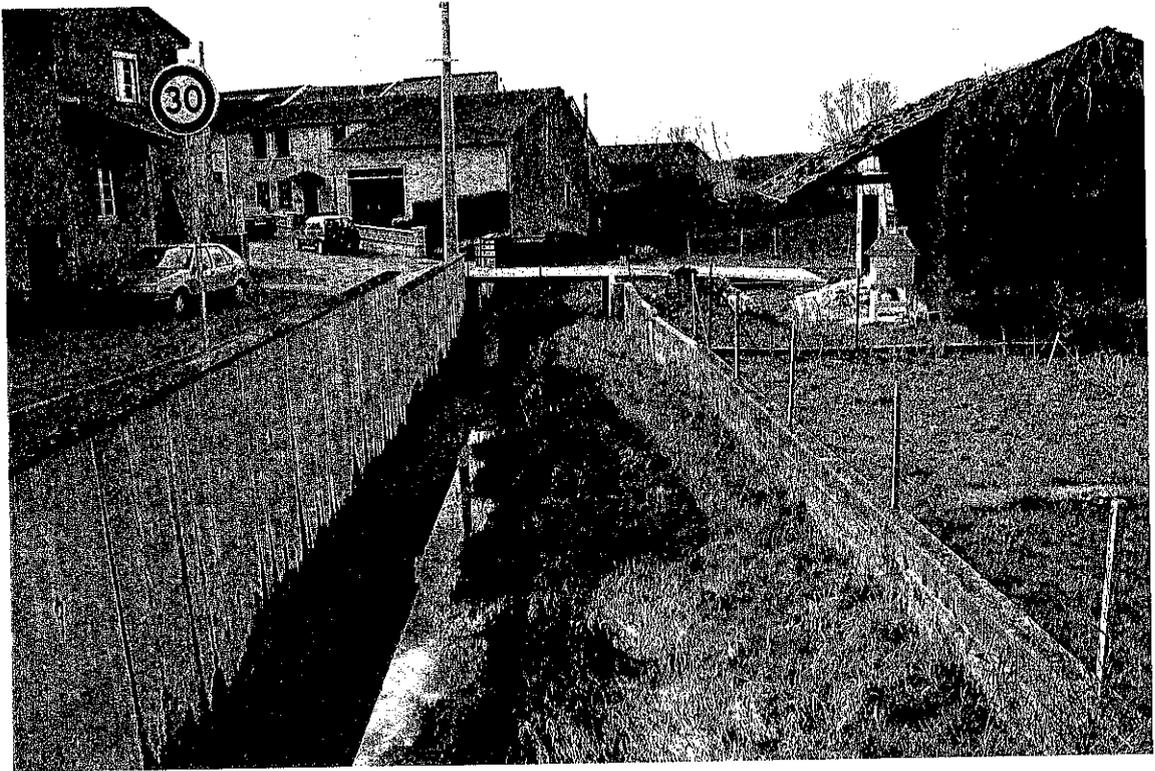
HYDROLOGIE



-  cours d'eau
-  limite de bassin versant
-  sens d'écoulement
-  forage
-  périmètre rapproché



Echelle : 1/25 000



Le Remelbach dans la traverse du village.

1.4. MILIEUX NATURELS

1.4.1. Milieux biologiques

Flore

Le ban communal présente deux grands types de milieux naturels :

- les espaces agricoles : cultures et surfaces en herbe (35%),
- les boisements (62%).

Les terrains agricoles n'offrent que peu d'intérêt d'un point de vue milieu biologique naturel. Ils sont la conséquence de l'intensification des pratiques culturales et n'ont plus la diversité floristique endémique.

Les prairies naturelles humides sont des milieux dépendants des pratiques agricoles. Elles ne perdurent qu'au travers de la fauche et du pâturage qui empêchent la colonisation par les arbustes et les ligneux. Les prairies de fauche sont dominées par les graminées (Vulpin, Fétuque, Pâturin) Quelques prairies naturelles de fauche comportent des Orchidées. Les prairies pâturées présentent un intérêt floristique moindre, elles sont souvent transformées par l'apport de fertilisant ou de plantation (Trèfle, graminées).

Les milieux biologiques naturels se sont maintenus principalement dans les massifs boisés. C'est une Chênaie Hêtraie avec présence de Charmes. Les massifs boisés apparaissent comme partout en Lorraine, comme des lambeaux de la forêt d'origine défrichée. Ils marquent les anciens finages et séparent encore les communes. Les essences dominantes sont le Hêtre, les Chênes pédonculés et sessiles. Sont aussi présents le Charme, le Frêne, le Bouleau verruqueux, l'Alisier torminal, le Tilleul, le Poirier, l'Erable sycomore, le Merisier, et des résineux (Pin sylvestre, Mélèze, Douglas). Les mardelles créent des biotopes particuliers favorables aux plantes hydrophiles. 6 espèces végétales protégées en Lorraine sont recensées : *Thelypteris palustris*, *Potentilla palustris*, *Sphagnum squarrosum*, *Carex rostrata*, *Carex canescens* et *Carex élata*.

Les bords de ruisseau présentent également un intérêt écologique. En eau libre, ce sont les callitriches, les algues et les mousses qui sont présentes. La Gagée jaune (famille du Lis) est présente le long du Remelbach. Les roselières peuvent ceinturer l'eau libre avec les Massettes, les Carex.

Les vergers sont peu nombreux. Ils sont localisés au sud ouest des zones bâties et le long de la RD956 en direction de BIZING. Sur prairie de fauche essentiellement, ils sont issus de plantations en alignement d'arbres fruitiers.

Faune

La forêt de SIERCK constitue un ensemble faunistique intéressant sur la commune. Les lisières forestières proches des zones cultivées constituent ainsi des zones de refuge et de transition. Le massif forestier, lieu sécurisant pour les mammifères abrite : le Blaireau, quelques carnivores : le Renard, la Fouine, le Putois, la Martre, l'Ecureuil roux, les Chauves souris et le Chat sauvage. Le Chevreuil est bien représenté dans ces bois mais son impact est faible dans les cultures. Par contre, le Sanglier est présent et il occasionne sur toute la commune des dégâts importants, aussi bien dans les céréales que dans les prairies qu'il retourne. Le Cerf peut fréquenter les espaces agricoles voisins de la forêt. La couleuvre à collier est présente. Les oiseaux sont fréquents (Bécasse, Geai, Coucou, Pic noir, Pigeon ramier, Faisan, Mésange, Pinson, Rouge gorge et les rapaces : Autour, Chouette effraye, Moyen duc)

Les cours d'eau sont peuplés par des Salmonidés en mélange avec des Cyprinidés : Truite, Chabot, Loche. Les étangs en forêt produisent du Gardon, du Brochet, de la Tanche et de la Carpe.

Les mares sont colonisées par les batraciens : Sonneur à ventre jaune, Triton, Crapaud commun, Salamandre, Grenouille rousse.

Les zones de culture intensive présentent un intérêt pour le Busard cendré. Celui-ci trouve dans les champs de céréales, des milieux de substitution aux marais dans lesquelles il se reproduisait et qui ont disparus.

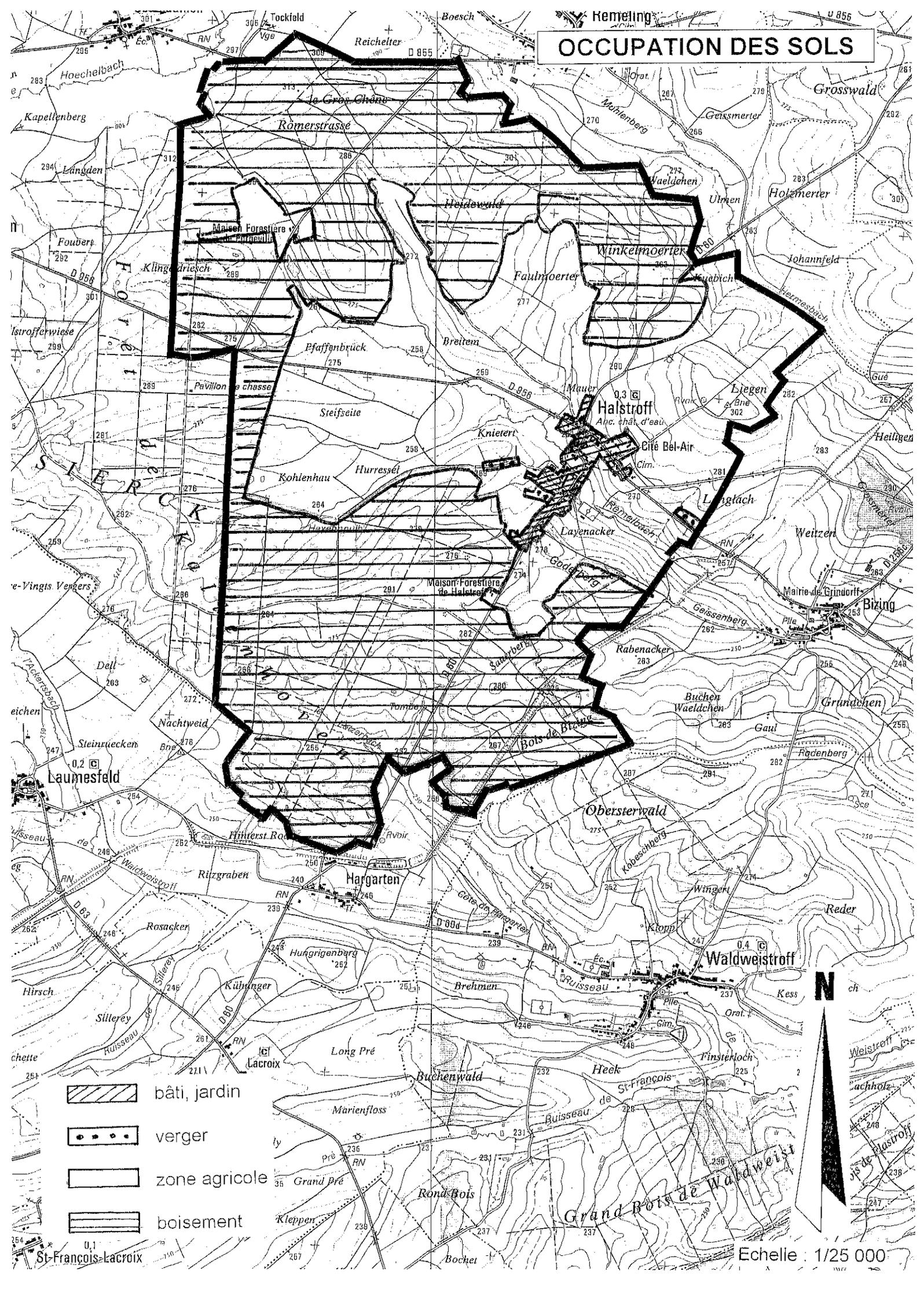
Les prairies de fauche sont le domaine du Râle des genêts et du Courlis cendré. Les prairies pâturées accueillent aussi des mammifères et des oiseaux (Vanneau huppé dans les pâtures humides).

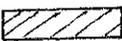
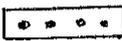
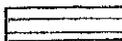
1.4.2. Sites d'intérêt écologique

Il n'y a pas de ZNIEFF³.

³ ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Faunistique et Floristique

OCCUPATION DES SOLS



-  bâti, jardin
-  verger
-  zone agricole
-  boisement



Echelle : 1/25 000



Un verger à proximité de la déchetterie.

1.4.3. Paysage

Unités paysagères

Pour définir les unités paysagères, plusieurs paramètres de l'environnement sont confrontés : topographie, occupation du sol, artificialisation du site.

Les unités paysagères de HALSTROFF sont :

- le plateau agricole,
- la vallée du Remelbach.

Analyses visuelles

Le ban communal est lisible facilement. Le réseau de routes est suffisant pour avoir une bonne appréhension du paysage rural qui domine très largement. Les boisements créent des barrières visuelles. Les vergers et les arbres isolés soulignent le relief qui reste très peu contrarié.

Dans la vallée du Remelbach, le cours d'eau s'est installé sur des terrains tendres qu'il a érodés. Il est bordé par une ripisylve qui laisse imaginer l'eau courante. Le relief est peu marqué, les vues sont courtes. Ce sont les prairies qui dominent.

L'église, légèrement isolée par rapport au village, est installée au point le plus haut de l'espace bâti. Sa forme élancée tranche au dessus du village traditionnel aux toitures rouges.

Une immense clairière enserrée par la forêt intègre la zone bâtie. Les espaces agricoles dissimulés derrière des crêtes renforcent cette image. Depuis la RD en provenance de KIRSCHNAUMEN, seule la vallée du Remelbach est visible avec en arrière plan la forêt, créant une barrière visuelle impénétrable.

Les vergers et des boqueteaux cloisonnent cette clairière.

Le village forme une entité traditionnelle, équilibrée de part et d'autre du cours d'eau. Ce sont les extensions récentes en direction de HARGARTEN et de BIZING qui marquent l'unité ancienne, de part leur localisation, leur architecture et leur insertion dans le site (couleur).

En provenance de SIERCK, le village reste très protégé. Il se découvre à la faveur d'un virage de la RD et se laisse appréhender plus facilement en provenance de RITZING. Il est construit au niveau d'un vallonnement (quelques voies de desserte intra-muros sont d'ailleurs en pente douce). Il est dominé par les caractéristiques lorraines où les constructions accolées sont très présentes. L'activité agricole est fortement présente et marque nettement les abords du village par la présence de bâtiments agricoles de grande dimension qui peuvent interrompre la vision d'ensemble du bâti.



Espace agricole au relief faiblement vallonné. Quelques arbres marquent le paysage ainsi que la route qui sillonne le ban communal.



Paysage agricole de plateau. Les boisements forment les écrans visuels et les points de repère.



La vallée du Remelbach est marquée par une ripisylve. Les prairies bordent le cours d'eau, les pentes sont douces.



Le village de HALSTROFF dominé par l'église.

1.5. UTILISATION DU SOL

1.5.1. Agriculture

En 1979, il y avait 19 exploitations, en 1988, 14 et en 2000, il n'en reste plus que 10 (3 professionnels et 7 doubles actifs).

Toutes les exploitations sont orientées vers la polyculture et l'élevage.

En 2000, l'espace agricole représente 385 ha sur 1078 ha totaux. Il est voué à la culture : les agriculteurs produisent des céréales. Les surfaces toujours en herbe représentent 158 ha en 2000. L'élevage est orienté vers les bovins (303 têtes en 2000), la volaille (64 têtes en 2000) et les porcins (49 têtes en 2000).

Aujourd'hui, la production de volaille a cessé. Un seul exploitant est une installation classée produisant des bovins et des porcins.

Il y a eu un aménagement foncier fini en 1994.

1.5.2. Sylviculture

La forêt est gérée par l'ONF. Il s'agit de :

- la forêt domaniale de SIERCK sur 1748 ha dont 607 ha sur HALSTROFF,
- la forêt communale de GRINDORFF sur 80 ha dont 30 ha sur HALSTROFF,
- la forêt communale de HALSTROFF sur 28 ha.

- La forêt domaniale dispose d'un plan d'aménagement pour la période 1997 – 2011. C'est une série unique traitée en conversion et transformation en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération élargi.

Les objectifs sont la production ligneuse d'essences de qualité. L'accueil du public est à développer. La forêt a aussi un objectif cynégétique, piscicole (étangs) et floristique (mardelles). La qualité du bois est bonne : la mitraille est très peu présente.

En surface, les essences présentes sont :

- le Chêne : 41%,
- le Hêtre : 17%,
- les feuillus divers (Frêne, Alisier torminal, Cormier) : 6 %,
- les autres feuillus (Charme, Tremble, Saule) : 16 %
- l'Epicéa : 11%,
- les autres résineux : 9%.

Par des gestions passées, la forêt a été traitée :

- de 1932 à 1944, de 1945 à 1956 : affectation unique,
- de 1957 à 1968 : conversion en futaie, mélange feuillus et résineux,
- de 1973 à 1996 : conversion en futaie régulière feuillus.

- La forêt communale de GRINDORF dispose d'un plan d'aménagement pour la période 2000 – 2014. C'est une série unique de production et de protection du milieu et des paysages, traitée en conversion et transformation en futaie régulière.

Les objectifs sont la production de bois d'œuvre (Chêne, Hêtre) et de bois de chauffage. La chasse y est pratiquée. Elle est peu fréquentée par le public. Il y a des mardelles et de la mitraille

En surface, les essences présentes sont :

- le Chêne : 51%,
- le Hêtre : 31%,
- le Charme : 8%,
- les feuillus précieux (Frêne, Alisier torminal, Erable sycomore) : 3 %,
- les autres feuillus (Erable champêtre, Robinier) : 3 %
- l'Epicéa : 2%,

Par des gestions passées, la forêt a été traitée :

- en taillis sous futaie avec une révolution de 25 ans,
- au début du 20^{ème} siècle : conversion par balivage intensif,
- de 1976 à 1999 : conversion en futaie régulière par groupe de régénération strict.

- La forêt communale de HALSTROFF dispose d'un plan d'aménagement pour la période 2000 – 2014. C'est une série unique de production et de protection du milieu et des paysages, traitée en conversion et transformation en futaie régulière.

Les objectifs sont la production de bois d'œuvre (Chêne) et de bois d'industrie. La chasse y est pratiquée. Elle est peu fréquentée par le public. Il y a des mardelles et de la mitraille.

En surface, les essences présentes sont :

- le Chêne : 71%,
- le Hêtre : 11%,
- le Charme : 10%,
- les feuillus précieux (Frêne, Alisier torminal, Erable sycomore) : 5 %,
- les autres feuillus (Erable champêtre) : 2 %
- l'Epicéa : 1%,

Par des gestions passées, la forêt a été traitée :

- en taillis sous futaie avec une révolution de 25 ans,
- au début du 20^{ème} siècle : conversion par balivage intensif,
- de 1976 à 1999 : conversion en futaie régulière par groupe de régénération strict.

1.5.3. Richesses naturelles

Il n'y a pas de richesses au niveau du sol et sous-sol. Quelques plantes rares sont présentes en forêt

2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE

Le 14 octobre 2003, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de HALSTROFF le porter à la connaissance.

Par délibération en date du 28 mai 2003, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune.

2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE

Les actions en intercommunalité sont :

- l'assainissement par le syndicat intercommunal du Remelbach qui couvre 12 communes,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères par la communauté de communes des 3 frontières,
- le regroupement pédagogique (HALSTROFF, GRINDORF, FLASTROFF, WALDWEISTROFF) du primaire et de la maternelle,
- le ramassage scolaire par le Conseil Général,
- la protection incendie par le SDIS,
- l'électricité par le SISCODIP de THIONVILLE,
- le financement des études pour l'IUT de THIONVILLE par le syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation de projet d'implantation de structure universitaire dans l'agglomération thionvilloise.

3. CONCLUSION

La commune de HALSTROFF est à mi chemin entre SIERCK-LES-BAINS et BOUZONVILLE qui ont une fonction de bourgs dans cette partie de la Moselle. Les atouts de HALSTROFF sont liés à ces vastes espaces agricoles et ses franges boisées.

Le développement de HALSTROFF est contraint par les exploitations agricoles situées surtout à l'ouest du village, une zone inondable créée par le débordement du Remelbach, des périmètres de protection de captage au nord est du village et des servitudes d'utilité publique (forêt soumise, canalisation de gaz, alignement). La pression foncière n'est pas pesante.

Les projets de développement peuvent être ainsi aisés dans les secteurs qui prolongent le bâti existant et qui sont suffisamment loin des bâtiments d'élevage et des zones inondables

**DEUXIEME PARTIE
JUSTIFICATION DES
DISPOSITIONS DE LA CARTE
COMMUNALE**

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

La rédaction antérieure de cet article imposait à toute construction à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire, une distance d'éloignement de 100 mètres ou 50 mètres, par rapport aux bâtiments agricoles existants soumis respectivement au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental.

La nouvelle rédaction de cet article n'impose ces distances d'éloignement qu'aux nouvelles constructions à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. Le principe de réciprocité ne s'applique plus aux bâtiments d'habitation construits pour l'agriculteur propriétaire de l'installation agricole considérée.

Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut être acceptée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales.

La Chambre d'agriculture élabore des critères afin d'appréhender au mieux ce nouveau rôle.

Cette demande de dérogation peut être formulée par le pétitionnaire à tout moment de la procédure et doit être déposée en mairie afin d'exprimer l'avis de la collectivité par des spécificités locales, avant instruction du permis de construire.

Pour assurer une meilleure instruction des dossiers de permis de construire susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions de l'article L.111-3 du code rural, il est donc indispensable que les services instructeurs disposent des informations relatives à la présence de bâtiments agricoles, à proximité de la future construction, dès le dépôt de la demande.

D'une manière générale, il est indispensable de mettre en place une politique cohérente et justifiable afin d'éviter le plus possible des injustices au sein d'un même village. C'est pourquoi, le fait de s'appuyer sur des critères définis dans un document d'urbanisme permettra de répondre à bon nombre de contestations.

Distances d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage

ELEVAGES SOUSMIS A	DISTANCES MINIMALES A RESPECTER
Règlement sanitaire départemental	<p><u>Elevages porcins à lisier</u> : 100 mètres</p> <p><u>Autres élevages</u> : 50 mètres</p> <p><u>Volailles et lapins</u> : 25 mètres pour élevage de 50 à 500 animaux, au-delà 50 mètres</p>
Réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement	<p><u>Elevages porcins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière</p> <p><u>Elevages bovins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière</p> <p><u>Elevages canins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres</p>
au régime déclaratif	
au régime de l'autorisation	<p><u>Elevages porcins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages bovins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages canins</u> : 100 mètres</p> <p><u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres</p>

1.2 CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt soumise au régime forestier ainsi que les canalisations de transport de gaz ne sont pas des contraintes, elles sont très éloignées des zones bâties

1.3 CONTRAINTES LIEES AU CAPTAGE

- Dans le périmètre immédiat, tout est interdit.
- A l'intérieur du périmètre rapproché, sont interdits les activités, les installations, les dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Les rejets d'eaux pluviales, dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration (la superficie totale desservie étant supérieure à 1 ha) sont interdits.

Les terrains de camping supérieur à 50 emplacements sont interdits. Le camping est interdit dans un rayon de moins de 200 mètres des points d'eau captés.

Les dépôts de produits polluants ou déchets solides et de tous produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau sont interdits.

Les stations d'épurations, les lagunages et les bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains sont interdits.

L'étanchéité des canalisations d'eaux usées domestiques sera surveillée régulièrement. L'exploitant de la station d'épuration devra surveiller le taux de collecte annuel et réagir en cas de baisse significative.

Les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles sont interdits.

La capacité du captage est inconnue. Aujourd'hui sont prélevés 110 m³/j, le débit maximum possible est de 230 m³/j.

2. CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE

La configuration de HALSTROFF en village rue non massé le divise en plusieurs parties non reliées entre elles. La division provient des obstacles naturels non surmontés (ruisseau, relief). Chaque fois qu'une difficulté intervient, le bâti s'arrête et continue après l'obstacle en se ménageant des bandes de sécurité. Le bâti forme ainsi des îlots entre lesquels passent des rues courtes de direction très changeante. Les dents creuses pourraient ainsi être comblées ce qui permettrait de lire le village comme une entité et non plus comme une succession d'îlots séparés par des no man's land.

HALSTROFF bénéficie d'un potentiel de logements vacants qui pourrait être réhabilités. Ces anciennes structures seront confrontées aux besoins nouveaux en matière de confort.

HALSTROFF a une position discrète dans l'environnement naturel ce qui implique de ne pas multiplier les zones d'urbanisation future et d'éviter le coup par coup en mitage. La réalisation d'opération groupée pourrait permettre aussi de mieux définir les limites hiérarchiques des différents espaces (public, privé, bâti, naturel).

3. ENJEUX COMMUNAUX

HALSTROFF a une ossature linéaire centrée sur la rue principale où se sont greffées des transversales courtes (rue des romains, rue du stade, rue du ruisseau, rue de l'ancien cimetière) et quelques habitations le long de la RD60 en direction de WALDWISSE et de part et d'autre de la RD956 sur quelques 400 mètres. Ces quelques rues constituent l'identité villageoise.

L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU. Pour permettre une croissance démographique, offrir de nouveaux terrains à bâtir est la seconde volonté communale.

Compte tenu de la problématique locale (bâtiment agricole, zone inondable, RD, périmètre de captage), un seul site est retenu au nord est du village, à l'arrière de l'église sur environ 7 ha.

Les données paysagères fortes liées à la présence d'espaces agricoles importants et de vastes forêts pourront être préservées.

Pour les RD hors agglomération, il est préconisé de prévoir un accès groupé ou collectif pour les RD956 et RD60 (en direction de SAINT FRANCOIS LA CROIX) et un recul de 5 m. Pour la RD60, en direction de WALDWISSE, le recul sera de 10 m et aucun accès nouveau n'est autorisé.

Aujourd'hui, une étude assainissement est en cours : elle permettra de prévoir le mode de traitement des eaux usées en fonction des souhaits de développement de la commune.

4. DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La commune souhaite accroître la population. Le village en tant qu'unité devrait être préservé.

Autour du bâti existant, le même raisonnement est tenu. Il s'agit :

- d'inclure les constructions existantes de type habitation et non agricoles,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

Des places à bâtir, situées dans les "dents creuses" peuvent permettre une extension de la population ainsi qu'au niveau du secteur au lieu-dit "obenschleigen" où la PVR (participation pour voie et réseau) pourra être mise en place afin de permettre de viabiliser les parcelles et de les rendre constructibles.

La future zone bâtie au lieu-dit "obenschleigen" pourra avoir un accès unique sur la RD956. Il faudra prévoir une étude en entrée de ville afin de définir au mieux l'aménagement à réaliser afin de sécuriser l'accès. Un sens de circulation au sein de la zone sera à étudié finement.

Les bâtiments agricoles ont été exclus de la zone urbanisable lorsqu'ils sont en frange du bâti.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Les objectifs de développement de la commune sont donc volontairement importants et permettent une augmentation de 75% au moins de la population.